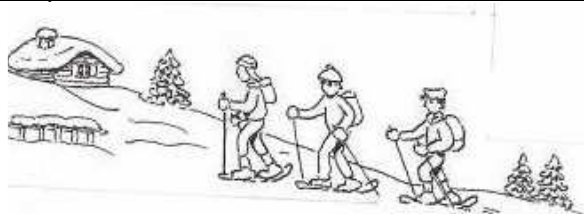


Pourquoi s'affilier à la FFRandonnée ?



Elle a la propriété intellectuelle des 180000 km d'itinéraires GR®, GRP®, ou PR®. Elle a été à l'initiative de leur création et ses baliseurs, tous bénévoles, participent à l'entretien des sentiers tout au long de l'année. En 2005, le Comité Départemental de la FFRandonnée a signé avec la Conseil Général de Haute Savoie une convention pour une mission d'Ecoville® sur les sentiers de notre département.

Dans le cadre de l'Agenda 21, la FFRandonnée a des actions sur le développement durable, le bien-être, la solidarité, une pratique de la randonnée respectueuse de l'environnement, la défense du patrimoine naturel et culturel.

A travers différentes pratiques plus ou moins sportives (Rando découverte, Rando pour tous®, Rando Challenge®, Rando santé® etc...) la FFRandonnée est tout à fait adaptée aux groupes et aux clubs de marcheurs dont le rôle social est évident. Chercher le bien être de tous dans la convivialité est l'objectif des associations.

La FFRandonnée offre à ses adhérents différents services adaptés aux randonneurs et aux clubs dont une structure médicale qui permettra de répondre aux questions des randonneurs (www.ffrandonnée.fr) Et quatre fois par an, son magazine « Rando Passion ».

La FFRandonnée a mis en place dans chaque département un programme de formation des animateurs qui va de la simple initiation à l'orientation jusqu'au Brevet Fédéral reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports. Et toutes les formations spécifiques ou complémentaires : Raquettes, Milieu enneigés, Balisage, ARVA, GPS, Sécurité Montagne, etc..

Randonner avec la FFRandonnée, c'est randonner en sécurité avec des animateurs compétents.



Dès lors que l'on est amené à randonner en groupe, entre amis ou seul, un certain nombre de points sont à connaître, notamment en matière de risque et de couverture. A l'heure actuelle en cas d'incident ou d'accident, on va rechercher la responsabilité éventuelle de l'animateur, officiel ou officieux et celle du dirigeant d'association. L'affiliation à une structure adaptée à ces nouvelles règles paraît ainsi hautement souhaitable.

La FFRandonnée a négocié avec son assureur un contrat qui couvre chacun de ses adhérents, qu'il soit seul ou en groupe. Ce contrat couvre aussi la responsabilité des animateurs et des dirigeants de l'association, dès lors que tous les randonneurs sont assurés par le même canal. Ce contrat est valable partout dans le monde.



En une phrase : s'affilier à un club de la FFRandonnée, c'est randonner en sécurité, partager avec de nouveaux amis, découvrir de nouveaux sites, de nouvelles balades.